

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2019

Étaient présents : Messieurs Trocmez Gérard, Hochard Christian, Ponsart Patrick, Arizzi Bruno, Deloy Laurent, Martin Daniel, Bacarisse Philippe, Chaunut Jean-Yves Madame Rasselet Marie

Absents excusés : Bacarisse Benjamin.

Donne procuration : Rasselet Pascal donne procuration à Rasselet Marie

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.  
La séance est ouverte à 18h45.

Le Conseil Municipal a décidé de la réhabilitation et la mise aux normes de la salle polyvalente. Suite au rapport de l'entreprise Socotec, il est nécessaire d'effectuer des travaux de désamiantage avant le commencement des travaux.

Le Conseil municipal décide de retenir parmi les devis proposé, celui de l'entreprise Techniqu' & Process' Amiante d'Épernay pour un montant de **11 934.75€ HT soit 14 321.70€ TTC** et autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise.

Monsieur le maire rappelle que dans ce cadre un marché a été lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 01/10/2019 pour une remise des offres fixée au 25 octobre 2019 à 12h00.

La consultation comprenait 7 lots :

- Lot 1 VRD/GROS ŒUVRE/ENDUITS
- Lot 2 MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 3 PLOMBERIE
- Lot 4 ELECTRICITE
- Lot 5 MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 6 CARRELAGE / FAIENCE
- Lot 7 PEINTURE

Il a été décidé d'écarter les réponses des sociétés Arizzi et Ponsart au titre de l'article 432-12 du code pénal.  
Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

N° lot	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 vrd/gros œuvre/enduits	MATHIS	55 115,40€	66 138,48 €
Lot 2 menuiseries extérieures	Aucune offre, procédure déclarée infructueuse		
Lot 3 plomberie	Lot en attente d'un complément d'information (DC11)		

Lot 4 électricité	ICARE	17 000,00 €	20 400 €
Lot 5 menuiseries intérieures	Aucune offre, procédure déclarée infructueuse		
Lot 6 carrelage faïence	LAGARDE	19 551, 22€	23 461,47 €
Lot 7 peinture	LAGARDE	5 183.48 €	6 220,17 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité après avoir entendu cet exposé :

Attribue le lot 1 vrd / gros œuvre / enduits à l'entreprise MATHIS pour un montant de 55115,40€ HT et 66 138,48 € TTC

Attribue le lot 4 électricité à l'entreprise ICARE pour un montant de 17 000,00 € HT et 20 400 € TTC

Attribue le lot 6 carrelage faïence à l'entreprise LAGARDE pour un montant de 19 551, 22€ HT et 23 461,47 € TTC

Attribue le lot 7 peinture à l'entreprise LAGARDE pour un montant de 5 183.48 € HT et 6 220,17 € TTC

Les lots 2 menuiseries extérieures et 5 menuiseries intérieures, déclarés infructueux, feront l'objet d'une procédure simplifiée (demande de devis directement auprès des entreprises).

Le lot 3 plomberie est en attente d'un complément d'information de l'unique entreprise ayant répondu au marché et sera analysée suite à la réception de ce complément.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Plus de questions, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.